

SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 AVRIL 2020

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue par téléconférence lundi le 6 avril 2020 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES) : Louise Rioux
Jonathan Rioux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

ABSENT : Éric Veilleux

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présent par voie téléphonique.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télécommunication.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique. »

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 19 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Conférence dialogue
6. Formation WEB / Directrice générale
7. Congrès ADMQ
8. Chemin d'hiver / Ouverture des routes secondaires
9. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
10. Subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Déneigement M. Sirois / Comité de Relance
11. Subvention Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
12. Modification des instruments d'urbanisme (Plan d'urbanisme et règlement de zonage) suite à l'entrée en vigueur du règlement no 270 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Basques
13. Soutien à la demande de Bell au fonds large bande du CRTC
14. Soutien à la demande de Cogeco Connexion inc.
15. Modification au Fonds de la taxe sur l'essence
16. Service incendie
17. Voirie
 - Balayage mécanisé
 - Engagement ouvrier municipal
 - Abat-poussière
 - FQM
 - Chemin de terre
18. Suivi projet égout et traitement des eaux usées
19. Divers
 - Covid-19
 - Mesure d'atténuation
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

2020-04-42

La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

2020-04-43

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 6 avril 2020.

Annie Roussel, Directrice générale

.....

2020-04-44

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 04-2020 des comptes payés soit accepté au montant de \$6 377.76 et que le bordereau numéro 04-2020 des comptes à payer soit accepté au montant de \$67894.25 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

2020-04-45

Suite aux mesures émises par le Premiers Ministre François Legault concernant le Covid-19, il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi adhère pour un minimum de trois mois à Conférence Dialogue au coût de 25\$ par mois plus 0.09\$ la minute par personne connectée afin de pouvoir poursuivre les réunions du conseil et autres.

.....

6. FORMATION WEB / DIRECTRICE GÉNÉRALE

2020-04-46

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise la Directrice générale à s'inscrire aux Webinaires sur le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres (Se@o) au coût de 102\$ plus taxes ainsi que sur le remboursement des dépenses des élus et des employés au coût de 99\$ plus taxes.

.....

7. CONGRÈS ADMQ

2020-04-47

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice générale, Madame Annie Roussel, à assister au Congrès de l'ADMQ à Québec. Les frais d'inscriptions de \$555 plus taxes et les autres déboursés se rattachant au congrès sont à la charge de la Municipalité. Cette résolution est effective seulement si le congrès est reporté à l'automne.

.....

8. CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil autorisent Monsieur le maire Mario St-Louis à faire effectuer l'ouverture des routes secondaires par notre entrepreneur de chemin d'hiver à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

.....

9. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

2020-04-48

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur le Député Denis Tardif, une subvention de 50 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossé sur le Rang 4 Ouest et le chemin des Trois-Roches;
- Remplacement de ponceaux sur le Rang 2 Ouest, la Route de la Station et la Route Métayer;
- Asphaltage d'une partie de la Route de la Station secteur sud et de la Côte des Trois-Roches afin d'améliorer la sécurité des usagers;

La Municipalité de Saint-Éloi enverra une copie conforme au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

.....

10. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / DÉNEIGEMENT M.SIROIS INC. / COMITÉ DE RELANCE

2020-04-49

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2016-07-94;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Déneigement M. Sirois inc. a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2020;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$2486.88, représentant la troisième année de remboursement de taxes sur la valeur d'évaluation de la construction du bâtiment à des fins industrielles, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

.....

11. SUBVENTION CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

2020-04-50

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l'année 2020;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour leur aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2020. L'autre moitié sera versée lorsque la Corporation des Loisirs remettra à la Municipalité tel que demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres. De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts des assurances 2020 ce rattachant à ladite corporation et de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2019-2020.

.....

12. MODIFICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME (PLAN D'URBANISME ET RÈGLEMENT DE ZONAGE) SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 270 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES BASQUES

2020-04-51

CONSIDÉRANT QU'est entré en vigueur le 18 février 2020 le règlement numéro 270 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise essentiellement à permettre à l'intérieur des périmètres urbains, la culture du sol sans activité d'élevage et sans nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut statuer sur cette nouvelle possibilité, en encadrant ou non cette pratique agricole (culture du sol sans élevage à l'intérieur du périmètre urbain);

CONSIDÉRANT QUE pour encadrer une telle pratique agricole, la municipalité doit modifier ses instruments d'urbanisme (plan d'urbanisme et règlement de zonage) dans un délai de 6 mois suivant le 18 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut, à la demande de la municipalité, accompagner cette dernière dans la rédaction des projets de règlements modifiant ses instruments d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté et transmis à la municipalité en vertu de la Loi, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité peut apporter à ses instruments d'urbanisme pour tenir compte l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi enclenche le processus de modification règlementaire (plan d'urbanisme et règlement de zonage) afin d'encadrer la culture du sol sans élevage à l'intérieur de son périmètre urbain;

Que le Conseil demande au service de la MRC des Basques de l'accompagner dans la rédaction de desdits projets de règlements;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC des Basques;

.....

13. SOUTIEN À LA DEMANDE DE BELL AU FONDS LARGE BANDE DU CRTC

2020-04-52

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi appui le projet de Bell au Fonds du CRTC pour améliorer la couverture internet de notre municipalité.

.....

14. SOUTIEN À LA DEMANDE DE COGECO CONNEXION INC.

2020-04-53

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi appui le projet de Cogeco connexion inc. au Fonds du CRTC pour améliorer la couverture internet de notre municipalité.

.....

15. MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

2020-04-54

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et qu'il a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi:

Appuie le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna.

.....

16. SERVICE INCENDIE

Les membres du conseil s'informent du camion citerne et de l'organisation de la brigade incendie suite au Covid-19.

.....

17. VOIRIE

BALAYAGE MÉCANISÉ

2020-04-55

Attendu que les membres du conseil veulent louer une machine pour balayer la rue Principale et la Côte de la Montagne;

Attendu que la Directrice générale a reçu une offre de service de l'entrepreneur qui avait balayé nos infrastructures en 2019;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Grégoire Dubé de Rivière-du-Loup au coût de 125\$/hrs plus taxes pour effectuer le balayage de la rue Principale et de la Côte de la Montagne comme l'an passé.

.....

ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL

2020-04-56

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Denis Fillion en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

.....

ABAT-POUSSIÈRE

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'appel d'offre fait par l'UMQ concernant le regroupement d'achat pour l'abat-poussière. Le prix pour 6 tonnes est de 559.90\$/t. Voir résolution 2019-11-163 pour l'adjudication du contrat.

.....

FQM

2020-04-57

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur Dominic Lachance, Directeur de l'ingénierie et des infrastructures de la FQM, une conférence téléphonique afin de discuter avec lui des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de notre territoire, de nos infrastructures et nos équipements municipaux.

.....

CHEMIN DE TERRE

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'état des chemins de terre. Les membres du conseil demandent à la Directrice générale de faire passer la niveleuse lorsque les chemins seront dégelés.

Un membre du conseil informe les élus du mauvais état du Rang 4 Ouest suite à du transport de bois. L'an passé, la municipalité a refait graveler ce chemin au coût de 5000\$. Les membres du conseil demandent à la Directrice général de s'informer auprès des avocats du MMQ et au MAMH des procédures que l'on peut faire contre celui qui a brisé ce bout de rang.

.....

18. SUIVI PROJET ÉGOUT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La Directrice générale informe les membres du conseil que nous attendons toujours une réponse de la CPTAQ afin de la transmettre et pouvoir compléter notre dossier auprès du MELCC. La Directrice générale en a parlé avec l'attaché politique du Député et Monsieur le Maire a appelé Monsieur le Député afin de lui demander de s'informer à des instances plus hautes afin de faire bouger notre dossier.

.....

19. DIVERS

COVID-19

2020-04-58

Suite au Covid-19, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi informe la population que le bureau municipal restera fermé aux citoyens jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levé par le Premier Ministre.

.....

MESURE D'ATTÉNUATION

2020-04-59

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi informe tous ces citoyens que le versement de taxes pour le 11 mai 2020 ne portera pas d'intérêt jusqu'au 30 juin 2020. Ceci ne s'applique pas aux arrérages de taxes antérieurs soit les exercices financiers 2018 et 2019. Le taux d'intérêt du règlement #262 est suspendu et est fixé à « 0% » jusqu'au 30 juin 2020.

.....

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Directrice générale a publié mercredi le 1^e avril 2020 sur la page Facebook de la Municipalité un avis informant la population que le conseil municipal se tiendra tel que convenu le 6 avril 2020 à 19h30 par conférence téléphonique tel que recommandé par le Premier Ministre afin de respecter les consignes en matière de santé publique. Toute la population est invitée à poser leurs questions par courriel avant 17h00 lundi le 6 avril 2020 à l'adresse suivante: st-eloi@st-eloi.qc.ca.

Aucune question n'a été envoyée.

.....

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-60

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h15.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, Directrice générale